



**Nettoyage et entretien des locaux de  
QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT**

**CAHIER DES CHARGES**

**date limite de réception des offres : 31 mai 2016**

## **Table des matières**

<b>1 - REGLEMENT DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
1.1 : Objet et étendue de la consultation	
1.2 : Conditions de la consultation	
1.2.1 Durée du marché – Délais d'exécution	
1.2.2 Délai de validité des offres	
1.2.3 Mode de règlement du marché	
1.3 : Contenu du dossier de consultation	
1.4 : Présentation des candidatures et des offres	
<b>2 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET DES SURFACES</b>	<b>4</b>
<b>3 - NATURE ET FREQUENCE DES PRESTATIONS</b>	<b>5</b>
3.1 – Entretien des locaux	
3.2 – Entretien de la vitrerie	
<b>4 - ORGANISATION – ENCADREMENT</b>	<b>6</b>
<b>5 - MOYENS MATERIELS</b>	<b>6</b>
<b>6 - OBLIGATIONS LEGALES</b>	<b>7</b>
<b>7 - PRIX</b>	<b>7</b>
<b>8 - MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES</b>	<b>7</b>
8.1 Présentation des demandes de paiements	
8.2 Mode de règlement	
<b>9 - PENALITES</b>	<b>8</b>
<b>10 - ASSURANCES</b>	<b>8</b>
<b>11 - CONTRÔLE DES PRESTATIONS</b>	<b>8</b>
<b>12 - RESILIATION DU MARCHE</b>	<b>9</b>
12.1 Redressement ou liquidation judiciaire	
12.2 Résiliation pour inexécution	
<b>13 – LITIGE</b>	<b>9</b>
<b>14 - CLAUSES COMPLEMENTAIRES</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXES :</b>	
1. Plan des locaux	
2. Surfaces	

# **1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

## **1.1 : Objet de la consultation**

Cette consultation a pour objet le nettoyage, l'entretien et la fourniture de consommables pour les locaux de Quimper Cornouaille Développement

- **Lieu d'exécution : Quimper – 6 bis route de Kérogan**

## **1.2 : Conditions de la consultation**

**1.2.01 Durée du marché :** 36 mois

**1.2.02 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

**1.2.03 Mode de règlement du marché**

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

## **1.3 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

- Le présent cahier des charges
- L'acte d'engagement
- La décomposition des temps d'intervention et du prix global forfaitaire
- Les plans du bâtiment

Les prestations devront être effectuées selon les modalités définies ci-après et conformément aux plans annexés au présent Cahier des Charges.

## **1.4 : Présentation des candidatures et des offres**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

### **A) Pièces de la candidature**

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

## **B) Pièces de l'offre**

Un projet de marché comprenant :

- Un acte d'engagement (A.E.) : à compléter par les représentants qualifiés de chaque entreprise ;
- Le présent cahier des charges signé.
- Un mémoire justificatif détaillant les dispositions que l'entreprise se propose de prendre pour l'exécution des prestations et notamment :
  - ◆ Organisation proposée pour la réalisation de la prestation
  - ◆ Moyens techniques (matériels) directement affectés à la prestation
  - ◆ Moyens humains directement affectés à la prestation
  - ◆ Modalités de prise en compte des réclamations
  - ◆ Proposition de créneaux horaires d'interventions quotidiens (étude des différences de coût pour une interventions en journée)

## **2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET DES SURFACES**

<b>LOCAUX</b>	<b>NATURE DU SOL</b>	<b>SURFACE EN M2</b>
<b>Rez de chaussée</b>		
1 salle attente showroom	lino	35.07
8 bureaux	lino	112.61
1 salle de réunion	lino	28.12
1 dégagement	lino	15.18
1 local info	lino	2.23
2 wc	Carrelage	3.70
<b>Total rez de chaussée</b>		<b>196.91 m2</b>
<b>Niveau 1</b>		
8 bureaux	lino	132.58
1 salle de réunion	lino	27.23
1 cuisine	lino	19.39
1 espace reprographie	lino	5.08
1 local informatique	lino	2.10
3 dégagements	lino	58.16
2 wc	carrelage	3.79
<b>Total niveau 1</b>		<b>249.55 m2</b>
<b>Niveau 2</b>		
9 bureaux	lino	118.72
2 salles de réunion	lino	79.84
1 local informatique	lino	6.32
3 dégagements	lino	49.27
2 wc	carrelage	3.92
<b>Total niveau 2</b>		<b>258.07 m2</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>704.53 M2</b>

### **3. NATURE ET FREQUENCE DES PRESTATIONS**

#### **3.1 - ENTRETIEN DES LOCAUX**

##### ***Prestations à réaliser 3 fois par semaine*** (hors jours fériés)

##### **Sanitaires**

- Nettoyage et désinfection des lavabos et des cuvettes W C
- Application d'un produit désinfectant
- Essuyage des miroirs, de la robinetterie et des tablettes
- Vidage et lavage des poubelles sanitaires

##### **Cuisine**

- Nettoyage de l'évier et du mobilier
- Balayage et lavage du sol (lino)
- Vidage des poubelles

##### **Ensemble des locaux**

- Vidage des corbeilles à papier
- Collecte des papiers et des débris et mise en dépôt dans le local commun du rez-de-chaussée

##### ***Prestations à réaliser 1 fois par semaine***

- Changement pour nettoyage des 8 tapis anti-poussière (dimension 100 x 0,70 cm)

##### **Ensemble des locaux**

- Dépoussiérage des meubles et objets meublants
- Désinfection des combinés téléphoniques
- Nettoyage (aspirateur) et lavage des sols lino
- Nettoyage des portes vitrées (4 au rez-de-chaussée)

##### ***Prestations à réaliser 1 fois par mois***

##### **Sanitaires**

- Dératrage des lavabos et cuvettes W C
- Enlèvement des toiles d'araignées
- Dépoussiérage des plinthes

##### **Ensemble des locaux**

- Enlèvement des toiles d'araignées
- Essuyage des dessus d'armoires
- Enlèvement des traces de doigts à proximité des poignées de portes et interrupteurs électriques
- Essuyage des rebords de fenêtres
- Dépoussiérage des plinthes
- Essuyage des piétements de chaises et bureaux

### 3.2- ENTRETIEN DE LA VITRERIE

#### ***Prestations à réaliser 1 fois par trimestre***

- Lavage et raclage aux deux faces des surfaces vitrées
- Essuyage humide des profilés

## 4. **ORGANISATION - ENCADREMENT**

La prestation de nettoyage des locaux sera assurée dans le créneau horaire défini conjointement par les parties à la mise en place du marché pour une superficie globale d'environ **700 m2**.

## 5. **MOYENS MATERIELS**

Afin de mener à bien la prestation de nettoyage définie dans le cahier des charges, le titulaire fournira le matériel et les produits nécessaires suivants à la bonne exécution des travaux.

- 1 chariot de lavage
- 1 aspirateur à poussière
- petit matériel et produits
- fourniture et mise en place des produits sanitaires (savon à main, papier hygiénique, essuie-mains)

#### Stockage du matériel et des produits

Un local sera mis à disposition pour stocker les matériels (fournis par le titulaire du marché) et les produits. Le titulaire est tenu de maintenir le local et son équipement dans un bon état de propreté. Ce local restera accessible à tout moment pour le titulaire du marché et pour l'agence de développement économique et d'urbanisme.

Aucun matériel ou produit ne devra être abandonné en dehors des emplacements autorisés ou laissés sans rangement après chaque intervention, sous peine de leur évacuation sans préavis Quimper Cornouaille Développement aux frais du titulaire.

#### Branchements

Les fournitures d'énergie électrique et d'eau nécessaire à l'exécution de la prestation seront assurées gratuitement par Quimper Cornouaille Développement.

Le titulaire du marché devra éviter tout éclairage superflu. En particulier, il veillera à ce que l'éclairage d'un local soit strictement limité au temps nécessaire à l'exécution des prestations dans ce local. Le titulaire du marché devra également prendre toutes les dispositions nécessaires pour ne pas laisser couler l'eau inutilement.

#### Accès au bâtiment

Quimper Cornouaille Développement dotera le titulaire de clés en quantité suffisante permettant l'accès à l'ensemble des locaux intéressés par les prestations. En cas de perte ou de vol, le titulaire du marché avisera aussitôt Quimper Cornouaille Développement des exemplaires manquants. Ceux-ci seront remplacés et feront l'objet d'une facturation au titulaire, au tarif en vigueur.

## **6. OBLIGATIONS LEGALES**

### **➤ Obligations sociales**

L'effectif nécessaire à l'exécution des prestations décrites dans le présent cahier des charges sera fixé par le titulaire dans le mémoire justificatif joint à l'offre.

Dans les trois semaines suivant la notification du marché, le titulaire devra fournir la liste nominative du personnel. Cette liste devra être tenue à jour mensuellement.

Il devra avoir soumis son personnel aux examens médicaux prévus par la législation en vigueur.

Par ailleurs, le titulaire du marché devra doter le personnel d'exécution de vêtements de travail adéquat.

Le titulaire du marché supportera seul les obligations qu'imposent les lois sociales et légales.

### **➤ Obligation de sécurité**

En application du décret du 20 février 1992, avant le début des travaux, l'agence de développement économique et d'urbanisme et la société prestataire de service définiront en commun les mesures à prendre par chacun des employeurs, en vue d'éviter les risques professionnels qui peuvent résulter de l'exercice simultané en un même lieu, des activités des deux entreprises.

A cet effet, il sera procédé à une inspection en commun des lieux de travail.

### **➤ Obligation de confidentialité**

La société prestataire de services devra s'engager à tenir confidentielles, les informations relatives à l'agence de développement économique et d'urbanisme auxquelles elle pourrait avoir accès à l'occasion de l'exécution de sa mission.

## **7. PRIX**

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par un prix global forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Ce montant comprend l'ensemble des prestations et contraintes définies dans le présent cahier des charges.

## **8. MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES**

### **a. Facture et règlement de la prestation**

Les prestations feront l'objet d'un paiement mensuel correspondant au forfait annuel divisé par 12.

La facture sera établie en 1 exemplaire portant les mentions légales ainsi que la prestation effectuée.

Elle sera adressée à :  
Quimper Cornouaille Développement  
6 bis route de Kérogan  
CS 40002  
29018 Quimper Cedex

## **b. Mode de règlement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

## **9. PENALITES**

### **Pénalités de retard**

Les pénalités et réfections seront calculées de la manière suivante :

- la non-réalisation totale des prestations : 1/365ème du forfait annuel + 50 € par jour de non réalisation totale.
- la réalisation partielle des prestations (certaines surfaces ou locaux non nettoyés) : (prorata des surfaces non nettoyées x 1/365ème du forfait annuel) + 50 € par jour de réalisation partielle des prestations

Toute surface imparfaitement nettoyée sera considérée comme non nettoyée.

En cas d'application de ces réfections par l'agence de développement économique et d'urbanisme, le responsable de l'exécution des prestations sera convoqué par fax ou par mail le jour même afin de constater avec le responsable l'agence de développement économique et d'urbanisme ou son représentant la non-exécution ou la mauvaise exécution des prestations. Si le représentant du titulaire ne se rend pas sur les lieux, les constatations seront réalisées en son absence.

## **10. ASSURANCES**

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché.

## **11. CONTRÔLE DES PRESTATIONS**

L'agence de développement économique et d'urbanisme se réserve la possibilité de soumettre les prestations à des contrôles

Les contrôles auront pour but de :

- vérifier le résultat obtenu après nettoyage,
- constater les éventuelles anomalies par rapport à la mission du titulaire,
- s'assurer que le titulaire met en œuvre rapidement toutes les dispositions nécessaires visant à corriger ces anomalies,
- affiner si besoin est, la prestation définie au présent cahier des charges

Des contrôles seront effectués régulièrement. Les dates seront définies par l'agence de développement économique et d'urbanisme qui devra prévenir le titulaire au minimum quarante-huit heures à l'avance, afin que le responsable désigné par le titulaire puisse se rendre disponible. Si la date proposée ne convient pas au titulaire, un deuxième rendez-vous devra impérativement avoir lieu dans les quarante-huit heures qui suivent.

Les rendez-vous auront lieu au plus tôt dès sept heures du matin.

Le résultat du contrôle sera annoté d'une mention selon les critères suivants :

- **Parfait** : prestation effectuée dans sa globalité, sans oubli, ne présentant aucun manquement au présent C.C.T.P.



- **Satisfaisant** : prestation globalement effectuée, mais présentant par étage au maximum trois manquements au présent cahier des charges. (par exemple : traces de salissure ou souillure, absence de fourniture, poubelle non vidée ou tout autre critère)
- **Insuffisant** : prestation globalement effectuée, mais présentant par étage au maximum cinq manquements au présent cahier des charges. (par exemple : traces de salissure ou souillure, absence de fourniture, poubelle non vidée ou tout autre critère)
- **Non acceptable** : prestation incomplète, présentant en moyenne par étage plus de cinq manquements au présent cahier des charges ou l'oubli d'un local ou d'un bureau (par exemple : traces de salissure ou souillure, absence de fourniture poubelle non vidée ou tout autre critère).

## **12. RESILIATION DU MARCHE**

### **12.1 Redressement ou liquidation judiciaire**

En cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire du titulaire, la résiliation est acquise de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois, à compter d'une lettre adressée en recommandé avec accusé de réception à l'administrateur judiciaire ou au débiteur, dans le cas d'un redressement judiciaire simplifié, ou encore au liquidateur dans le cas d'une liquidation judiciaire qui, en vertu des dispositions de l'article L.621-28 du code de commerce, dispose seul de la faculté d'exiger la poursuite du contrat en cours.

La résiliation, si elle est prononcée, prend effet à la date de la décision de l'administrateur judiciaire ou du liquidateur de renoncer à poursuivre l'exécution du contrat ou à l'expiration du délai d'un mois prévu ci-dessus.

Elle n'ouvre droit, pour le titulaire, à aucune indemnité.

### **12.2 Résiliation pour inexécution**

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties, de l'une ou l'autre de ses obligations telles que prévues aux documents contractuels, l'autre partie pourra, si elle le souhaite, résilier le contrat, 15 jours francs après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, sans préjudice de poursuites en dommages et intérêts. Etant signalé que l'agence de développement économique et d'urbanisme peut fixer la date de résiliation, jusqu'à 3 mois après le délai précité de 15 jours francs après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

Dans le cadre des contrôles prévus à l'article 11 des présentes, dans l'hypothèse où au cours d'une période de 12 mois, 3 contrôles présentent un résultat « Non acceptable », l'agence de développement économique et d'urbanisme disposera de la faculté de résilier le contrat par le simple envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Etant signalé que l'agence de développement économique et d'urbanisme peut fixer la date de résiliation, jusqu'à 3 mois après l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception.

## **13. LITIGE**

Sauf procédure de référé, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable en cas de litige ou de différend les opposant avant d'envisager toute saisine d'une juridiction, quelle qu'elle soit.

A cet effet, tout différend entre le titulaire et l'agence de développement économique et d'urbanisme doit faire l'objet de la part des parties d'un mémoire de réclamation qui doit être communiqué dans le délai de trente jours à compter de la date à laquelle le différend est apparu.

Les parties disposeront alors d'un délai de 2 mois pour apporter une réponse à cette réclamation. Si le différend persiste à l'issue de cette procédure amiable, les parties pourront engager une procédure contentieuse.

Le contrat conclu entre l'agence de développement économique et d'urbanisme et le prestataire sera soumis aux dispositions du droit commercial français.

## **14. CLAUSES COMPLEMENTAIRES**

Conformément à la convention collective des entreprises de nettoyage de locaux, le titulaire du marché s'engage à assurer la reprise du personnel en place dans le cadre du précédent marché. Les informations relatives au personnel en place auront été données en annexe du règlement de la consultation.

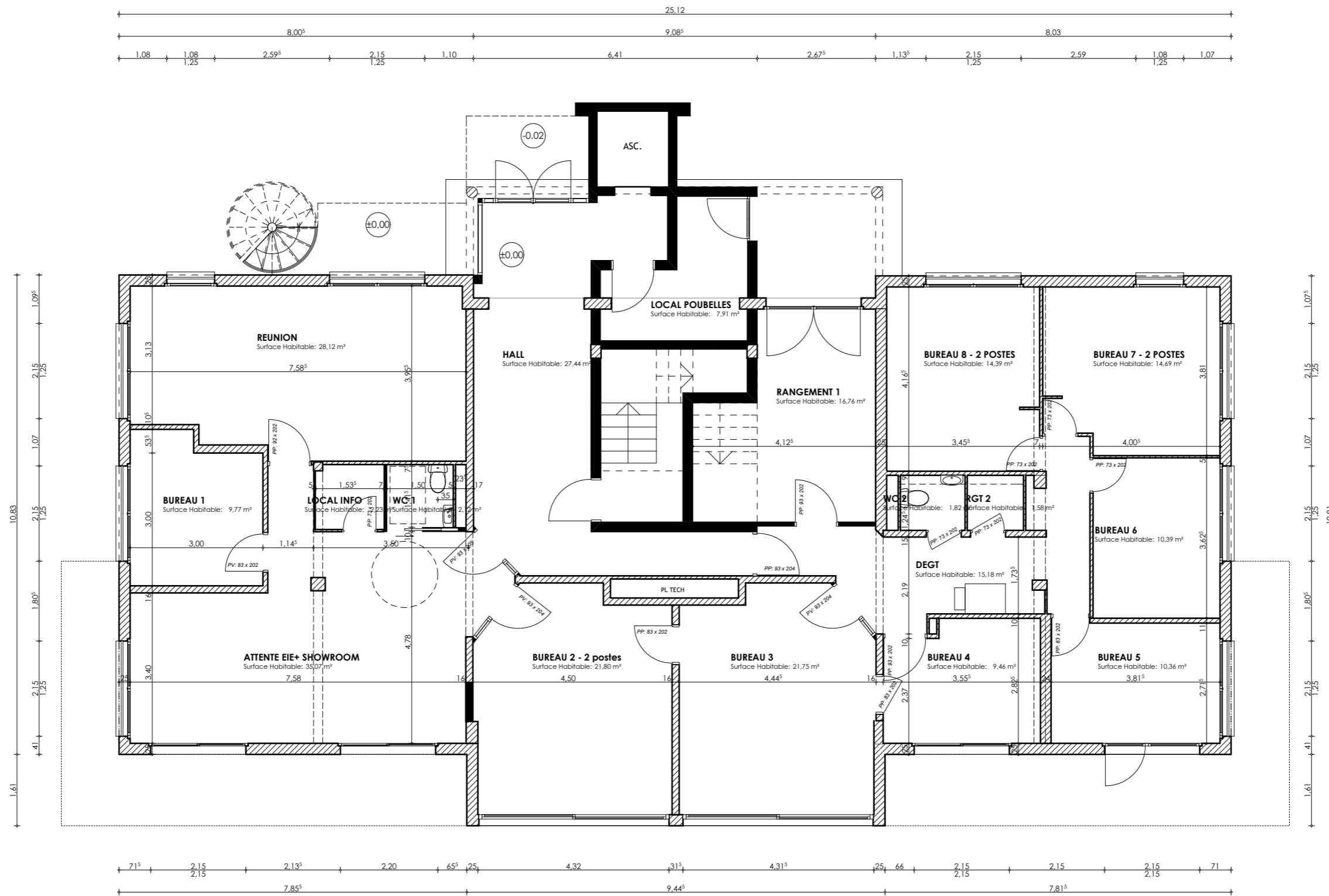
A la fin du présent marché, le titulaire s'engage à donner toutes les informations sur le personnel en place (salaire de base et primes, ancienneté, congés payés et autres avantages, masse salariale globale liée à la prestation) nécessaires à la relance de la consultation suivante. En cas de retard dans la transmission de ces informations, le titulaire du marché se verra appliquer une pénalité forfaitaire de 20,00 € H.T. par jour.

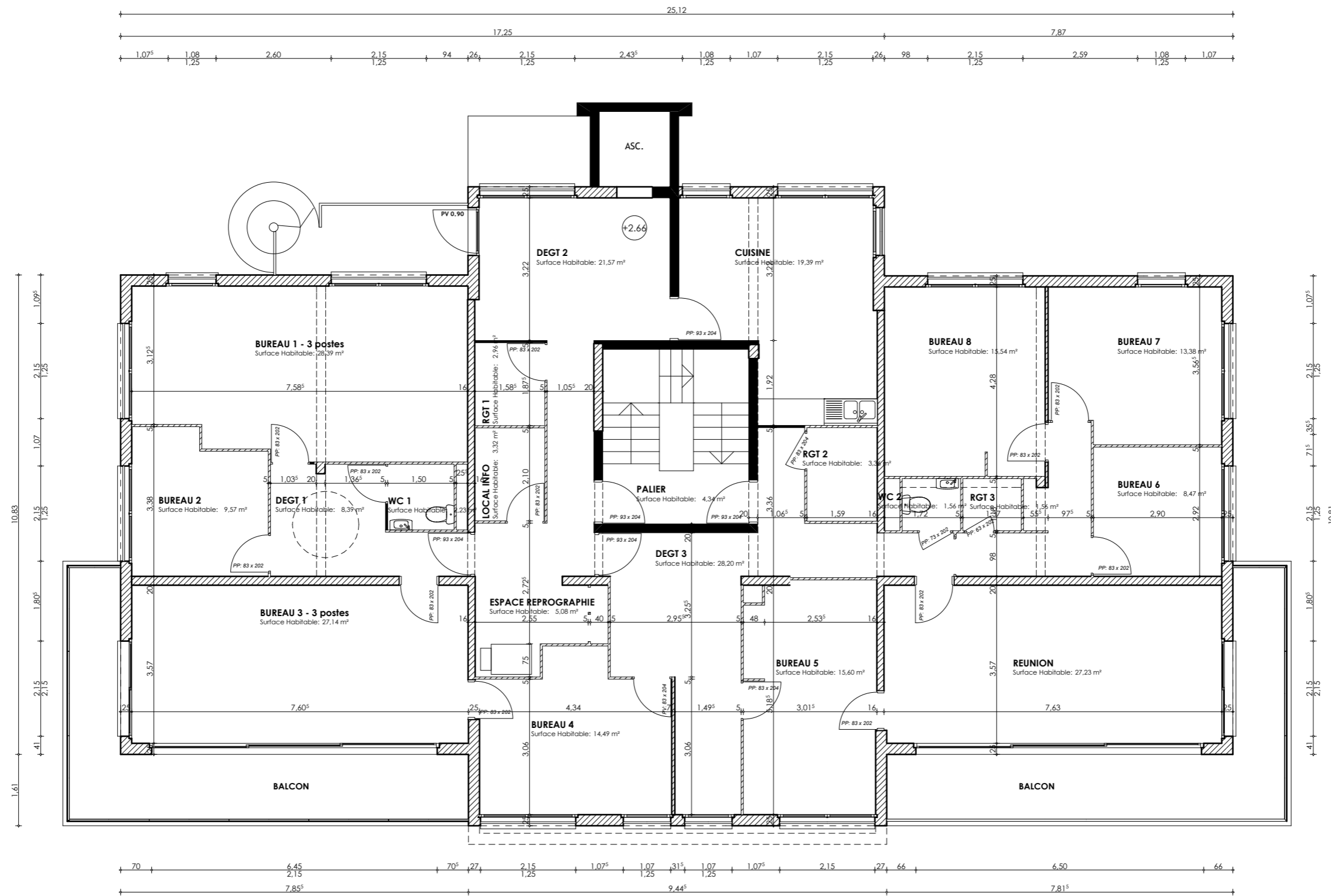
Le représentant  
de Quimper Cornouaille Développement

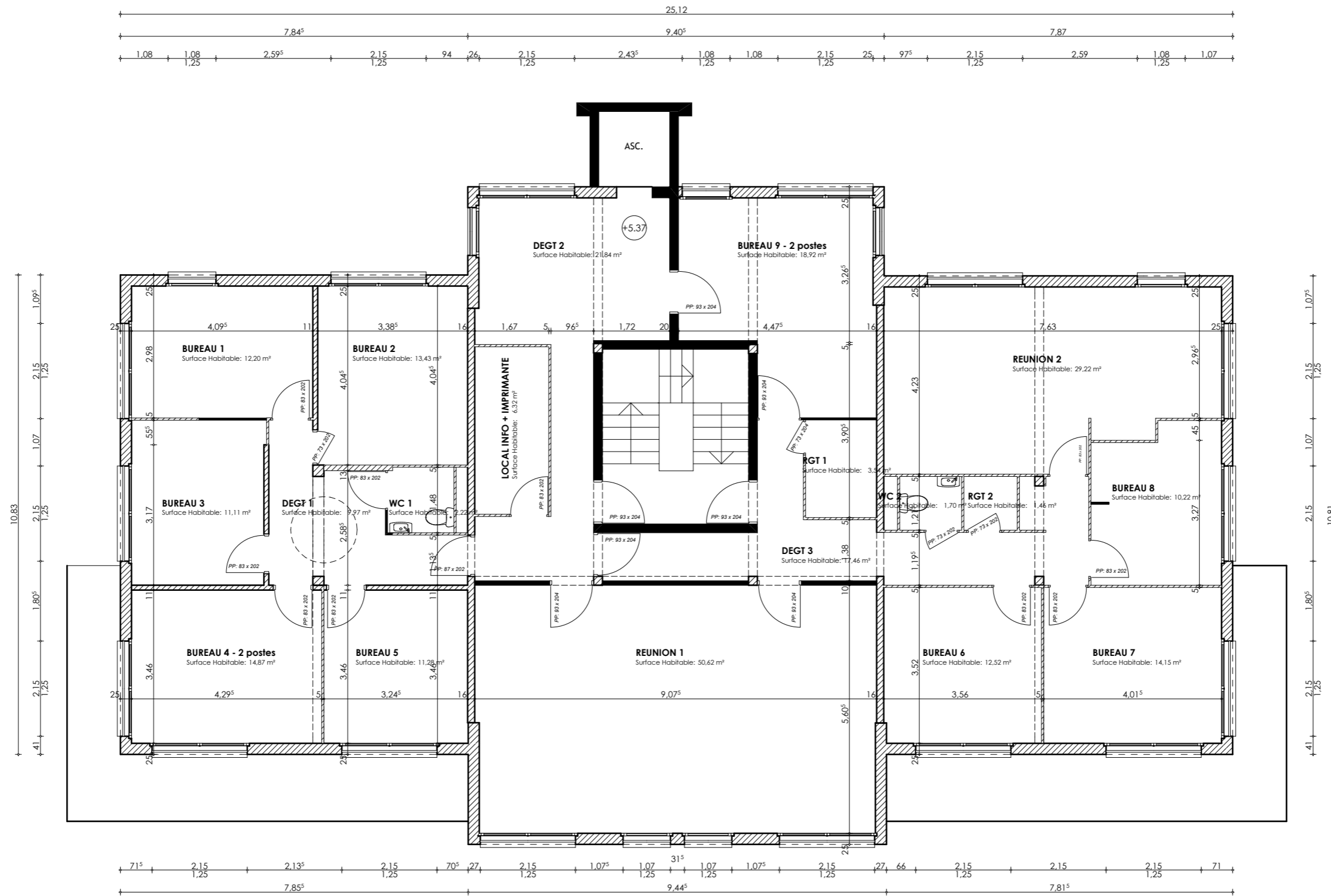
*Lu et approuvé*  
Le titulaire du marché

## TABLEAUX DE SURFACES A ENTRETENIR (hors espaces de rangement)

TYPE	ETAGE	PIECES	SURFACE M2 REVETEMENT
	<b>Rez de chaussée</b>	Bureau 1	9,77 lino
		Bureau 2 - 2 postes	21,8 lino
		Bureau 3	21,75 lino
		Bureau 4	9,46 lino
		Bureau 5	10,36 lino
		Bureau 6	10,39 lino
		Bureau 7 - 2 postes	14,69 lino
		Bureau 8 - 2 postes	14,39 lino
		Attente showroom	35,07 lino
		Réunion	28,12 lino
		Dégagement	15,18 lino
		Local info	2,23 lino
		WC 1	2,12 carrelage
		WC 2	1,58 carrelage
		<b>TOTAL RDC</b>	<b>196,91</b>
	<b>Niveau 1</b>	Bureau 1 - 3 postes	28,39 lino
		Bureau 2	9,57 lino
		Bureau 3 - 3 postes	27,14 lino
		Bureau 4	14,49 lino
		Bureau 5	15,6 lino
		Bureau 6	8,47 lino
		Bureau 7	13,38 lino
		Bureau 8	15,54 lino
		Réunion	27,23 lino
		Cuisine	19,39 lino
		Espace reprographie	5,08 lino
		Local info	3,32 lino
		Dégagement 1	8,39 lino
		Dégagement 2	21,57 lino
		Dégagement 3	28,2 lino
		WC 1	2,23 carrelage
		WC 2	1,56 carrelage
	<b>TOTAL NIVEAU 1</b>	<b>249,55</b>	
	<b>Niveau 2</b>	Bureau 1	12,2 lino
		Bureau 2	13,43 lino
		Bureau 3	11,13 lino
		Bureau 4 - 2 postes	14,87 lino
		Bureau 5	11,28 lino
		Bureau 6	12,52 lino
		Bureau 7	14,15 lino
		Bureau 8	10,22 lino
		Bureau 9 - 2 postes	18,92 lino
		Réunion 1	50,62 lino
		Réunion 2	29,22 lino
		Local info	6,32 lino
		Dégagement 1	9,97 lino
		Dégagement 2	21,84 lino
		Dégagement 3	17,46 lino
		WC 1	2,22 carrelage
		WC 2	1,7 carrelage
		<b>TOTAL NIVEAU 2</b>	<b>258,07</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>704,53</b>









**Nettoyage et entretien des locaux de  
QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT**

**Décomposition des temps d'intervention et du prix  
global forfaitaire**

**Nettoyage et entretien des locaux et de la vitrerie de  
Quimper Cornouaille Développement**

<b>Prestation</b>	<b>Nombre d'heures d'intervention</b>		<b>Montant (€H.T.)</b>		<b>Quantité annuelle</b>	<b>Montant (€H.T.) annuel</b>
Prestations à réaliser 3 fois par semaine <sup>(1)</sup>	Nombre d'heures hebdomadaire :		Pour une semaine		52	
Prestations à réaliser 1 fois par semaine	Nombre d'heures hebdomadaire :		Pour une semaine		52	
Prestations à réaliser 1 fois par semaine	Changement des tapis		Pour une semaine		52	
Prestations à réaliser 1 fois par mois	Nombre d'heures mensuel :		Pour un mois		12	
Prestations à réaliser 1 fois par trimestre	Nombre d'heures trimestriel		Pour un trimestre		4	
				<b>TOTAL HT<sup>(2)</sup></b>		

**(1) Prestations décrites dans le cahier des charges**

**(2) Total à reporter dans l'acte d'engagement**





## Nettoyage et entretien des locaux de QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

### **Acte d'Engagement**

## **ACTE D'ENGAGEMENT**

**Personne contractante :**

Agence de développement économique et d'urbanisme de Quimper Communauté et de Cornouaille (*association loi de 1901*), Quimper Cornouaille Développement

**Objet de la consultation :**

Nettoyage et entretien des locaux et de la vitrerie de Quimper Cornouaille Développement

**Personne habilitée à donner les renseignements:**

Monsieur le Directeur de Quimper Cornouaille Développement

**Ordonnateur :**

Monsieur le directeur de Quimper Cornouaille Développement

**Comptable public assignataire des paiements :**

Expert-comptable

## **SOMMAIRE**

<b><u>ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b><u>ARTICLE 2 : PRIX</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b>2.1 - MONTANT DU MARCHÉ</b>	<b>5</b>
<b><u>ARTICLE 3 : DELAIS</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>ARTICLE 4 : PAIEMENT</u></b>	<b><u>5</u></b>

## Article premier : Contractant

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- agissant pour mon propre compte<sup>1</sup> ;
- agissant pour le compte de la société<sup>2</sup> :

.....

.....

.....

.....

- agissant en tant que mandataire du groupement solidaire<sup>3</sup>
- agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint
- agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

pour l'ensemble des prestataires groupés qui ont signé la lettre de candidature du  
...../...../.....

- après avoir pris connaissance du cahier des charges et des documents qui y sont mentionnés,

Je m' **ENGAGE** ou j' **ENGAGE le groupement dont je suis mandataire<sup>4</sup>**, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des charges, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

<sup>1</sup> Cocher la case correspondante à votre situation

<sup>2</sup> Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

<sup>3</sup> Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

<sup>4</sup> Rayer la mention inutile

## Article 2 : Prix

Les prestations définies au cahier des charges sont divisées en une tranche unique, sans lot.

### 2.1 - Montant du marché

L'ensemble des services à exécuter sera rémunéré par application **d'un prix global forfaitaire annuel** comprenant l'ensemble des prestations récurrentes (entretien locaux et nettoyage des vitres et du tapis d'entrée selon la périodicité indiquée dans le Cahier des charges) égal à :

- Montant hors taxe : ..... € / an
- TVA (taux de ..... %) : ..... € / an
- Montant TTC : ..... € / an

## Article 3 : Délais

La durée du marché est de **36 mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2016**

## Article 4 : Paiement

Quimper Cornouaille Développement, contractante, se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- *Ouvert au nom de* : .....  
pour les prestations suivantes : .....  
Etablissement .....  
IBAN .....  
CODE BIC.....

## ENGAGEMENT DU CANDIDAT

---

*Fait en un seul original*  
A .....  
Le .....

**Signature du candidat**  
*Porter la mention manuscrite*  
*Lu et approuvé*

**ACCEPTATION DE L'OFFRE**

---

---

*Est acceptée la présente offre pour valoir  
acte d'engagement*

A .....

Le .....

**Signature du représentant de l'agence de  
développement et d'Urbanisme**